



**HAL**  
open science

## **A Saint-Etienne, le maire, les politiques urbaines et les inégalités**

Vincent Béal, Nicolas Cauchi-Duval, Georges Gay, Christelle Morel-Journal,  
Valérie Sala Pala

### ► **To cite this version:**

Vincent Béal, Nicolas Cauchi-Duval, Georges Gay, Christelle Morel-Journal, Valérie Sala Pala. A Saint-Etienne, le maire, les politiques urbaines et les inégalités. 2026. ⟨halshs-05571990⟩

**HAL Id: halshs-05571990**

**<https://shs.hal.science/halshs-05571990v1>**

Submitted on 30 Mar 2026

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY 4.0 - Attribution - International License

## A Saint-Étienne, le maire, les politiques urbaines et les inégalités

[Cet article a été publié dans la revue AOC, le 11 mars 2016]

Vincent Béal, Université Jean Monnet Saint-Etienne, Triangle (UMR 5206)

Nicolas Cauchi-Duval, Université de Strasbourg, SAGE (UMR 7363)

Georges Gay, Université Jean Monnet Saint-Etienne, EVS (UMR 5600)

Christelle Morel Journal, Université Jean Monnet Saint-Etienne, EVS (UMR 5600)

Valérie Sala Pala, Université Jean Monnet Saint-Etienne, Triangle (UMR 5206)

Habituellement peu présente sur les scènes médiatiques nationales, la ville de Saint-Étienne a bénéficié d'une attention soutenue ces trois dernières années. Fin août 2022, *Mediapart* révélait le chantage exercé, sur fond de rivalité politique, par le maire Gaël Perdriau (Les Républicains) et son entourage sur le premier adjoint de la Ville (UDI). Ce chantage reposait sur une vidéo intime tournée à l'insu de ce dernier dans un hôtel parisien<sup>1</sup>. Cette affaire, dite de la « sextape », a été jugée en première instance en septembre 2025 et a abouti, le 1<sup>er</sup> décembre dernier, à la condamnation de G. Perdriau par le tribunal correctionnel de Lyon à cinq ans d'emprisonnement dont un an avec sursis, assortis de cinq ans d'inéligibilité et d'une amende de 50 000 €, avec exécution provisoire, pour des faits de chantage, d'association de malfaiteurs et de détournement de fonds publics. G. Perdriau, qui a fait appel du jugement, a toutefois dû démissionner de ses mandats de maire et de président de la Métropole, et a été incarcéré le 7 janvier 2026.

Cette affaire a fait plusieurs « unes » de la presse, nationale et régionale, ainsi que de journaux télévisés et de « fils d'actualité » sur les réseaux sociaux, propulsant Saint-Étienne au rang de sujet médiatique. Ce traitement s'est cependant largement concentré sur l'affaire elle-même<sup>2</sup> : chantage politique, détournement d'argent public, homophobie. Il a parfois été poussé plus loin en soulevant la question de la démocratie locale, à travers l'analyse de ce qui a rendu possible l'organisation du chantage – concentration du pouvoir dans la personne du maire, opacité dans le rôle des entourages politiques, faiblesse entretenue d'un espace public local – mais aussi le maintien de G. Perdriau dans ses fonctions de maire et de président de la métropole stéphanoise<sup>3</sup>.

Pourtant, malgré une couverture médiatique d'ampleur, cette affaire n'a jamais vraiment été l'occasion d'ouvrir des questionnements plus généraux sur les politiques urbaines, leurs référentiels, leurs cibles et les effets qu'elles produisent. La focalisation sur le scandale occulte ainsi la réalité politique et sociale d'une grande ville populaire – plus de 170 000 habitants au sein d'une agglomération de 400 000 habitants – qui a connu depuis plusieurs décennies des processus de déclin urbain. En un sens, on pourrait même dire qu'elle prolonge certains des stéréotypes associés à Saint-Étienne, fonctionnant comme une nouvelle image écran<sup>4</sup> détournant l'attention des implications concrètes des pratiques politiques sur la vie de ses habitants. L'objectif de cette contribution est précisément de faire un pas de côté par rapport à ces images et stéréotypes, pour examiner les politiques urbaines conduites durant les mandats de celui qui a exercé les fonctions de maire pendant plus d'une décennie, et d'en appréhender les effets sur la société locale<sup>5</sup>.

## Derrière le scandale, les impasses des politiques urbaines d'attractivité

Aussi importante soit-elle, l'affaire de la « sextape » ne doit pas occulter un problème plus structurel auquel les habitant-es de Saint-Étienne sont confronté-es : l'inadéquation persistante des stratégies et politiques urbaines supposées répondre au déclin économique mais aussi démographique. Car « rebondir » pour atteindre les 200 000 habitant-es – la ville en compte aujourd'hui 172 000, contre 223 000 en 1968 – a été érigé en priorité dès le premier mandat de G. Perdriau, bien qu'on puisse interroger cette priorité au regard des difficultés sociales rencontrées par les habitant-es dans cette ville qui continue de se distinguer par sa composition sociale populaire. Sous les mandats Perdriau depuis 2014, et en continuité avec la stratégie urbaine privilégiée dès l'accession au pouvoir de Michel Thiollière en 1994, les réponses du gouvernement urbain se concentrent quasi exclusivement sur un objectif : attirer de nouveaux habitant-es, et pas n'importe lequel-les puisque ce sont – comme dans la plupart des villes européennes – les classes moyennes et supérieures qui sont ciblées. Alors que la question de l'emploi a longtemps dominé l'agenda politique local, c'est désormais l'urbain qui est au centre des attentions. Il s'agit de faire de Saint-Étienne une « ville attractive », en améliorant les espaces publics et équipements urbains, l'offre de logement à destination des classes moyennes ou supérieures et, plus généralement, les aménités urbaines. Cette évolution s'appuie aussi sur la requalification de friches en équipements économiques ou culturels iconiques confiés, pour certains, à des « starchitectes », sur la valorisation-alibi du patrimoine industriel, ou encore la mobilisation de la culture et de l'événementiel<sup>6</sup>.

Cette dernière dimension est particulièrement visible à Saint-Étienne où le design a été choisi comme emblème du renouveau de la ville, y compris en enrôlant des initiatives à l'origine plutôt *grassroots* comme la première « Biennale du design » organisée en 1998 par les étudiant-es de l'Ecole des Beaux-Arts. Les choix opérés ultérieurement, comme celui d'encapsuler à partir de 2009 la Cité du design dans un lieu unique, composé de la Manufacture d'armes alors partiellement rénovée et d'un nouveau bâtiment conçu par l'agence berlinoise LIN, accentuent la dimension marketing du design, au détriment d'articulations avec des initiatives locales. Ignorant les voix proposant une conception plus sociale et politique du design, la municipalité Perdriau a amplifié cette dynamique, en réduisant la Cité du design, qui porte l'Ecole d'art et de design, à un levier pour une opération à dominante immobilière confusément nommée « Cité du design 2025 ». Présentes dès les années 2000, les contestations – elles-mêmes très hétérogènes – de la stratégie design et de ses orientations marchandes se sont nourries ces dernières années de la perception d'une Biennale 2022 « ratée » (avec une faible affluence et un contenu critiqué), d'une gouvernance instable de la Cité du design et de l'accroissement de ses difficultés financières sur fond de détournement de ressources<sup>7</sup>. Elles s'appuient aussi sur le constat d'une faible connexion à la société et à l'économie locales : bien qu'un écosystème innovant gravite autour de l'Ecole d'art et de design, porteur d'initiatives diverses cherchant à penser et à fabriquer la ville avec et pour les habitant-es, celui-ci demeure, là encore, largement ignoré par le pouvoir municipal.

Cette stratégie urbaine d'attractivité s'incarne aussi dans l'action de l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) créé en 2007 à l'initiative de l'Etat local, rapidement adopté par les acteurs locaux, alarmés par la trajectoire sociale et urbaine de Saint-Étienne. Présidé par le maire depuis sa création, l'EPA a avant tout déployé son action sur des espaces périphériques, identifiés comme stratégiques pour l'attractivité stéphanoise : le « quartier créatif » de Manufacture-Plaine-Achille, qui accueille la Cité du Design ; le quartier de Châteaureux, avec pour ambition depuis le début des années 2000 de faire des espaces autour de la gare le second pôle d'affaires régional après La Part-Dieu à Lyon ; Pont-de-l'Âne-Monthieu, « entrée de ville » recomposée en espace commercial et de loisirs autour du centre commercial Steel, qui ouvre en 2020. La concentration des interventions et des moyens sur quelques quartiers choisis est censée produire des « effets de ruissellement » sur

l'ensemble de la ville. Ce sont ces actions qui ont été régulièrement mises en avant par les municipalités qui se sont succédées à Saint-Étienne, à l'exception de la remise en cause par la municipalité de Maurice Vincent (PS, 2008-2014) de l'implantation d'un multiplexe dans le quartier de Pont-de-l'Âne-Monthieu. Si certains quartiers anciens (Jacquard et, plus récemment, Saint-Roch et le secteur Neyron du Crêt de Roch), ont fait l'objet d'interventions de l'EPA, ces dernières restent discrètes et peu valorisées. Quant au centre-ville où les enjeux sont nombreux, force est de constater que les actions de l'EPA y sont modestes, comme si les municipalités Perdriau en avaient fait leur chasse gardée. Si la feuille de route de l'EPA reste aujourd'hui dominée par les enjeux d'attractivité portés par les acteurs locaux et une logique développementaliste impulsée par l'Etat, cette orientation néolibérale, clairement soutenue par les deux municipalités Perdriau, ne constitue pas pour autant une fatalité<sup>8</sup>.

### **Des effets socio-spatiaux inégalitaires**

Le choix durable de miser sur l'attractivité externe tend à reléguer au second plan les attentes et besoins des habitant·es déjà là, à commencer par les moins bien positionné·es dans la stratification sociale, à savoir les classes populaires et notamment leurs segments racisés.

Les politiques de marketing urbain, la création de zones commerciales ou d'équipements de « prestige », les projets phares de renouvellement urbain s'accompagnent d'un désengagement dans des domaines pourtant essentiels. Le sous-investissement dans les services publics relevant de compétences municipales est patent. Dans le domaine scolaire, la dégradation des locaux et des équipements des écoles publiques comme le manque de soutien financier aux projets pédagogiques sont dénoncés par un collectif fondé en 2023<sup>9</sup>. Dans celui du logement, les municipalités Perdriau ont fait le choix d'une « pause » dans la construction de nouveaux logement sociaux, au profit d'une réorientation vers la démolition et la rénovation<sup>10</sup>. Quant aux réseaux associatifs maillant le territoire, ils sont fragilisés par la baisse des subventions publiques (une diminution globale de plus de 10 % de des subventions municipales en 2023<sup>11</sup>, le budget consacré aux associations sportives divisé par deux en 2025<sup>12</sup>, sans transparence sur la répartition de ces baisses). La situation critique de plusieurs amicales laïques qui jouent, depuis un siècle, un rôle déterminant dans la vie de certains quartiers, notamment les plus populaires<sup>13</sup>, illustre cette fragilisation : en l'absence de soutien municipal, plusieurs d'entre elles ont été contraintes de fermer ces dernières années, comme celle de la Chaléassière en 2022 ou celle de Beaubrun en 2024.

Les indicateurs socio-démographiques les plus récents montrent l'ampleur du décrochage des quartiers les plus pauvres de la ville, nourri tant par la sélectivité sociale et spatiale de la stratégie urbaine d'attractivité que par des politiques nationales qui, depuis le premier mandat d'Emmanuel Macron, ont nettement accentué les inégalités sociales<sup>14</sup>. A l'échelle de la ville de Saint-Étienne, entre les données du recensement de 2015 et celles du recensement de 2021, le taux de pauvreté a augmenté de 4,2 points en moyenne, passant de 23,8 % à 28 %, un taux bien supérieur à celui des autres villes de la Région AURA (16 % à Lyon, 21 % à Grenoble, 25 % à Clermont-Ferrand). La comparaison des données de 2015 et 2021 montre que c'est dans les IRIS où le niveau de pauvreté était déjà élevé qu'il a le plus augmenté : ce taux passe de 47,4 % à 55 % à Beaubrun, quartier le plus pauvre de la ville (+7,6 points), de 43,6 % à 51 % à Gounod, dans le quartier de Montreynaud (+7,4 points) et de 38,1 % à 45 % à Couriot-Tarentaise (+ 6,9 points).

### **Conclusion : De la ville objet aux habitant·es sujets ?**

L'affaire de la « sextape » s'est rapidement transformée en crise politique aux répercussions néfastes pour la ville. Au-delà des atteintes évidentes à son image, elle a engendré des effets majeurs : déstabilisation des exécutifs locaux, départ de cadres au sein de la technostructure, marginalisation

de la Ville dans ses échanges avec les échelons supérieurs de gouvernement, confiance dégradée des habitant·es envers les acteurs politiques locaux. Cependant, quelle que soit leur ampleur, ces répercussions ne doivent pas effacer la réalité plus structurelle de trois décennies de stratégies urbaines d'attractivité qui ont durablement affaibli la société locale et renforcé les inégalités socio-spatiales. Empêtrées dans les affaires, les classes dirigeantes politiques locales n'en ont pas moins poursuivi ces dernières années des stratégies aussi inefficaces qu'inégalitaires, alors même que des moyens publics conséquents étaient mobilisés et auraient pu être orientés vers la réduction des injustices.

Au fond, la situation stéphanoise met en lumière l'impasse des modèles de développement urbain combinant politiques de l'offre et logiques d'austérité. À Saint-Étienne, loin de produire une vision nouvelle, ces modèles ont renforcé une représentation déjà dominante : celle d'une ville perçue comme un territoire sans qualité ni valeur ; un territoire « objet » que les intérêts dominants peuvent manipuler, exploiter ou remodeler à leur gré, sans considération pour son histoire, ses habitant·es ou ses dynamiques propres. Cette représentation dépréciative, caractéristique des « territoires délaissés »<sup>15</sup>, a ouvert la voie à des comportements opportunistes d'acteurs publics comme privés — comme l'illustrent les déboires du groupe Casino ou les détournements d'argent public opérés à la Cité du design —, venus capter les ressources disponibles, avant de se désengager en laissant derrière eux un territoire encore plus affaibli.

Rompre avec ces logiques « prédatrices » ne pourra pas se faire uniquement en inventant un énième projet de relance. Cela suppose une transformation plus profonde de la manière de penser et de gouverner la ville. Il s'agirait d'infléchir les pratiques politiques locales, afin que les habitant·es de Saint-Étienne ne soient plus principalement l'objet de discours et de décisions prises sans elles et eux, bien souvent au nom de la lutte contre le « déclin », mais puissent davantage participer à leur élaboration. Un tel déplacement impliquerait de prendre appui sur les pratiques sociales existantes, les mobilisations collectives et les dispositifs permettant un contrôle plus effectif des institutions politiques locales, de façon à donner aux habitant·es une place centrale dans la production de la ville.

---

<sup>1</sup> Rouget A. (2022), « Sexe, chantage et vidéo : l'odieux complot », *Mediapart*, 26 août.

<sup>2</sup> Cf. le dossier que *Mediapart* a consacré à l'affaire : « A Saint-Étienne, le maire, la sextape et le chantage politique », composé de 51 articles au 11 décembre 2025. Voir aussi Rouget A. et Kefi R. (2026), *Les comploteurs*, Collectif éditions.

<sup>3</sup> Beaud O. (2022), « L'affaire Perdriau, le maire et la démocratie locale », *JP Blog*, <https://blog.juspoliticum.com/2022/10/01/laffaire-perdriau-le-maire-et-la-democratie-locale-par-olivier-beaud/>, consulté le 14 février 2026.

<sup>4</sup> Vant A. (1981), *Imagerie et urbanisation : recherches sur l'exemple stéphanois*, Publications de l'Université de Saint-Étienne.

<sup>5</sup> Cet article s'appuie sur l'ouvrage *Sociologie de Saint-Étienne* paru en 2020 et réédité en 2026. Dans cette nouvelle version, les données ont été mises à jour et l'ensemble des chapitres partiellement réécrits. Cf. Béal V., Cauchi-Duval N., Gay G., Morel Journal C., Sala Pala V. (2026), *Sociologie de Saint-Étienne*, La Découverte.

<sup>6</sup> Harvey D. (1989), « From managerialism to entrepreneurialism: the transformation in urban governance in late capitalism ». *Geografiska Annaler : series B, human geography*, 71(1), p. 3-17 ; Pinson G. (2020), *La ville néolibérale*, PUF ; Barbier C. (2025), *En quête d'attractivité. Le renouvellement urbain par grand projet dans les métropoles de Lille et Hambourg*, Presses universitaires de Rennes.

<sup>7</sup> Détournements qui ont valu à Thierry Mandon, l'ancien directeur de la Cité du design, une condamnation à 12 mois de prison avec sursis. <https://www.if-saint-etienne.fr/breves/cite-du-design-12-mois-de-prison-avec-sursis-pour-lancien-directeur>, consulté le 14 février 2026.

<sup>8</sup> Morel Journal C., Pinson G. (2012), « Les Établissements Publics d'Aménagement. Le néomanagement au service du projet local ? », in Guénod J.-M. (dir.), *Une nouvelle donne urbaine : aménageurs mobilisez-vous*, Editions de l'Aube, p. 172-216.

---

<sup>9</sup> Il s'agit du collectif des écoles publiques stéphanoises qui regroupe des enseignant·es, directeur·rices d'écoles, Atsem et parents d'élèves. Cf. : [https://www.facebook.com/p/Collectif-des-%C3%A9coles-publiques-st%C3%A9phanoises-100094348170288/?locale=fr\\_FR](https://www.facebook.com/p/Collectif-des-%C3%A9coles-publiques-st%C3%A9phanoises-100094348170288/?locale=fr_FR), consulté le 14 février 2026.

<sup>10</sup> Miot Y., Morel Journal C., Sala Pala V. (2021), « La difficile invention de politiques de l'habitat pour les villes en décroissance. Les cas de Châlons-en-Champagne, Saint-Dizier, Saint-Étienne et Vitry-le-François », in Béal V., Cauchi-Duval N., Rousseau M. (dir.), *Déclin urbain. La France dans une perspective internationale*, Le Croquant, p. 191-222.

<sup>11</sup> <https://www.francebleu.fr/infos/politique/coupes-du-budget-aux-associations-a-saint-etienne-pierrick-courbon-denonce-l-austerite-de-la-mairie-2875988>, consulté le 14 février 2026.

<sup>12</sup> <https://www.leprogres.fr/societe/2025/04/28/sport-une-subvention-est-allouee-sur-des-criteres-precis-pas-a-la-tete-du-client>, consulté le 14 février 2026.

<sup>13</sup> Ujhelyi L., Vasselon R. (2024), *Une histoire de l'amicale laïque du Crêt de Roch*, Amicale du Crêt de Roch, Saint-Étienne.

<sup>14</sup> Les rapports entre les niveaux de vie moyens des plus riches et des plus pauvres passent ainsi de 6,53 en 2017 à 7,16 en 2022 (avec une période de réduction liée aux aides distribuées en 2020-21 au cours de la pandémie de Covid-19), puis 7,31 en 2023. Voir <https://www.inegalites.fr/evol-inegalites-long>, consulté le 14 février 2026. Voir également : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2025/07/08/pauvrete-le-decevant-bilan-d-emmanuel-macron\\_6619893\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2025/07/08/pauvrete-le-decevant-bilan-d-emmanuel-macron_6619893_3232.html), consulté le 12 février 2026.

<sup>15</sup> Béal V., Epstein R., Kirszbaum T., Rousseau M. (2025), « Politiques des territoires délaissés », *Mouvements*, 118(3), p. 7-15.